

- Le Parlement européen - (10pts)

Le Parlement européen, initialement nommé "Assemblée européenne" est une institution du triangle institutionnel européen se caractérisant par son fonctionnement et ses pouvoirs, croissants, reconnus par les traités. Elle a une fonction de représentation des intérêts des citoyens. Si à l'origine elle était constituée d'une émanation des parlements nationaux, elle se compose aujourd'hui de 750 parlementaires élus dans les États, l'Allemagne comptant le plus grand nombre, soit 96 députés et Malte 6. Ces députés sont élus pour cinq ans et procèdent en leur sein à l'élection d'un président et d'un bureau pour deux ans et demi. Manfred Schultze est actuellement le titulaire du poste. Le Parlement européen est organisé en groupes politiques dépassant le clivage national. Le Parlement se voit reconnaître trois fonctions. D'abord une fonction budgétaire partagée avec le Conseil de l'Union européenne. En outre, une fonction politique car elle va assurer un contrôle sur les autres institutions particulièrement s'agissant de la Commission européenne dont, depuis le traité de Lisbonne, elle "procède à l'élection" et peut pousser à la démission par le biais d'une motion de censure. Enfin, et surtout, le Parlement européen est co-législateur avec le Conseil de l'Union. Il se prononce en premier sur l'adoption des textes législatifs transmis par la Commission avant le Conseil. Toutefois, son rôle de législateur se trouve amoindri dans le cadre des procédures législatives spéciales, dont celle de consultation.